VENTES A L'ENCAN.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du Sixième District, portant les numéros municipaux 2917 et 2919 avenue Louisiane, dans l'ilet de l'avenue Claiborne et rues Magnolia et Belmont.

Félix J. Dreyfous vs. Meyer S. Dreifus, Receveur, The Consolidated Realty and Manufacturing Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 107,006—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 19 février 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. 59 dans l'ilet W, borné par les avenues Louisiane et Claiborne, et les rues Magnolia et la place Belmont, sur un croquis d'après L. Daney, ingénieur civil et voyer, daté du 6 mars 1900, joint à un acte passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 7 décembre 1909, suivant lequel dit croquis le dit lot mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiane, même mesure à l'arrière sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Saisie dans le procès ci-dessus.

CONDITIONS — 1er. L'acquéreur devra payer comptant le montant de la réclamation du demandeur, actuellement due soit 200 dollars étant le montant de deux billets actuellement dus, chacun de 100 dollars et daté du 29 juillet 1913, marqués respectivement A et B, payables deux et trois mois respectivement après date, ainsi que l'intérêt accru sur 2,700 dollars à 8 pour cent depuis le 29 juillet 1913 étant le montant total de quatre billets — deux de 100 dollars chacun et un billet de 1,500 dollars et le dernier de 1,000 dollars jusqu'à la date de la vente sujets à un crédit de 51.30 dollars; honoraires d'avocat au taux de 5 pour cent sur le montant en litige, et les frais du procès et de la vente; et les taxes s'il y en a de dues sur la dite propriété et 3 dollars pour copie de l'acte.

2ème. L'acquéreur devant assumer de deux billets datés du 29 juillet 1913, un pour 1,500 dollars et l'autre pour 1,000 dollars les deux payables un an après date, portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de la vente.

3ème. L'acquéreur devant payer le solde de l'adjudication, s'il y en a au comptant, dans le cas où le montant de l'adjudication ne couvrirait pas la dette entière du défendant sur la dite propriété comme il est démontré ci-dessus alors:

4ème. L'acquéreur payera comptant l'intérêt accru au taux de 8 pour cent sur les dits 2,700 dollars depuis le 29 juillet 1913, jusqu'à la date de la vente; les frais et dépenses du procès et vente les taxes dues s'il y en a sur la dite propriété les honoraires d'avocat au taux de cinq pour cent sur le montant en litige et le pro-rata provenant du net de la vente de la réclamation du demandeur pour 200 dollars actuellement dus sujet à un crédit de 51.30 dollars.

5ème. L'acquéreur devant assumer le payement de deux billets, un pour 1,500 dollars et l'autre pour 1,000 dollars ci-dessus secondement décrit jusqu'au montant seulement du pro-rata provenant du net produit de la vente à chacun des billets l'intérêt seulement du dit pro-rata provenant à chacun des dits billets et d'après les dates comme il est deuxièmement décrit plus haut.

L'acheteur de la propriété assumera et accepte toutes les obligations et stipulations comme insérés dans l'acte de vente original et hypothèque passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 29 juillet 1913, enregistré au bureau de hypothèques registre 1099, folio 552.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le demandeur.
Jan—16,17,23,30fév—6,13,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District, portant le numéro municipal 3026 rue Nord Remparts, entre les rues Montegut et Clouet.

Suburban Building and Loan Association vs. Frederich H. Bommarius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,791 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 février 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Montegut, Clouet, Bourgogne et Nord Remparts, désigné comme lot 19 sur un plan de L. J. Pilié, voyer, daté du 3 décembre 1835, déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire, le dit lot mesure, en mesure anglaise, 30 pieds de face à la rue Nord Remparts, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
SUTHON & LOOMIS,
Avocats pour la demanderesse.
Jan—16,17,23,30fév—6,13,18,19

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur, située à Milneburg.

Félix J. Dreyfous vs. Mme Rosie Moreau, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,811 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 février 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

1er. Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro 2 de l'ilet No. 5286, autrefois ilet No. 36, borné par l'avenue des Champs Elysées, les rues Marigny, Colombia et Frankfort, sur un plan dressé par Louis Bringier, voyer général, en date du 16 mai 1831, et déposé parmi les archives de C. Pollock, ancien notaire en cette ville; lequel dit lot s'étend à une distance de 63 pieds 11 pouces et 5 lignes du coin de l'avenue des Champs Elysées et de la rue Colombia et mesure, en mesure française, 60 pieds de face à l'avenue des Champs Elysées sur une profondeur de 120 pieds, et, en mesure anglaise, mesure 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à l'avenue des Champs Elysées sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes en profondeur entre lignes parallèles.

2ème. Un lot ou parcelle de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville à Milneburg sur le lac Pontchartrain et mesure, en mesure française (le dit lot ou parcelle de terre) 60 pieds de face à la rue des Champs Elysées sur une profondeur de 120 pieds faisant face à la rue Colombia; le dit lot ou parcelle de terre est désigné par le No. 1 sur l'ilet No. 36 sur un plan dressé par Louis Bringier, voyer général, en date du 16 mai 1831, et déposé parmi les archives de C. Pollock, ancien notaire en cette ville.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le demandeur.
Jan—16,23,30fév—6,13,18,19

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du Sixième District, portant les numéros municipaux 2921 et 2923 avenue Louisiane, dans l'ilet de l'avenue Claiborne et rue Magnolia et Place Belmont.

Félix J. Dreyfous vs. Meyer S. Dreifus, Receveur, The Consolidated Realty and Manufacturing Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 107,007—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 19 février 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. 60 dans l'ilet W, borné par les avenues Louisiane et Claiborne, et de rue Magnolia et la place Belmont sur un croquis d'après L. Daney, ingénieur civil et voyer, daté du 6 mars 1900, joint à un acte passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 7 décembre 1909, suivant lequel dit croquis le dit lot mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiane, même mesure à l'arrière sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Saisie dans le procès ci-dessus.

CONDITIONS — 1er. L'acquéreur devra payer comptant le montant de la réclamation du demandeur, actuellement due soit 200 dollars étant le montant de deux billets actuellement dus, chacun de 100 dollars et daté du 29 juillet 1913, marqués respectivement C et D payables deux et trois mois respectivement après date, ainsi que l'intérêt accru sur 2,700 dollars à 8 pour cent depuis le 29 juillet 1913 étant le montant total de quatre billets — deux de 100 dollars chacun et un billet de 2,000 dollars et le dernier de 500 dollars jusqu'à la date de la vente; honoraires d'avocat au taux de 5 pour cent sur le montant en litige, et les frais du procès et de la vente; et les taxes s'il y en a de dues sur la dite propriété et 3 dollars pour copie de l'acte.

2ème. L'acquéreur devant assumer de deux billets datés du 29 juillet 1913, un pour 2,000 dollars et l'autre pour 500 dollars les deux payables un an après date, portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de la vente.

3ème. L'acquéreur devant payer le solde de l'adjudication, s'il y en a au comptant, dans le cas où le montant de l'adjudication ne couvrirait pas la dette entière du défendant sur la dite propriété comme il est démontré ci-dessus alors:

4ème. L'acquéreur payera comptant l'intérêt accru au taux de 8 pour cent sur les dits 2,700 dollars depuis le 29 juillet 1913, jusqu'à la date de la vente; les frais et dépenses du procès et vente les taxes dues s'il y en a sur la dite propriété les honoraires d'avocat au taux de cinq pour cent sur le montant en litige et le pro-rata provenant du net de la vente de la réclamation du demandeur pour 200 dollars actuellement dus.

5ème. L'acquéreur devant assumer le payement de deux billets, un pour 2,000 dollars et l'autre pour 500 dollars ci-dessus secondement décrit jusqu'au montant seulement du pro-rata provenant du net produit de la vente à chacun des billets l'intérêt seulement du dit pro-rata provenant à chacun des dits billets et d'après les dates comme il est deuxièmement décrit plus haut.

L'acheteur de la propriété assumera et accepte toutes les obligations et stipulations comme insérés dans l'acte de vente original et hypothèque passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 29 juillet 1913, enregistré au bureau de hypothèques registre 1090, folio 397.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le demandeur.
Jan—16,17,23,30fév—6,13,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Swift & Co., Ltd., vs. Mme Leila S. Hickox.

COUR JUDICIAIRE DU 23ème DISTRICT, paroisse de Ste Mary — No. 13,535 — Conformément à un writ de fieri facias qui m'a été adressé par la Cour Judiciaire du 23ème District, Paroisse de Ste Mary dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 janvier 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

I. Tous les droits, titres, intérêt réclamation et demande de Mme Leila S. Hickox dans et à un certain procès, No. 14,814 du dossier de la Cour de District des Etats-Unis, dans et pour le District Est de la Louisiane, Etat de la Louisiane, intitulé Mme Leila S. Hickox vs. The American Sugar Refining Company et J. Thornwell Witherspoon.

II. Tous les droits, titres, intérêt réclamation et demande de Mme Leila Hickox dans et à un certain procès, No. 14,813 du dossier de la Cour de District des Etats-Unis, dans et pour le District Est de la Louisiane, Etat de la Louisiane, intitulé Héritiers de Dr. Henry J. Sanders vs. American Sugar Refining Company et J. Thornwell Witherspoon.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Jan 10 11 13 14 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Davis & Scharff Grocery Co., Ltd., vs. F. C. Viguerie.

COUR JUDICIAIRE DU 23ème DISTRICT, Paroisse de Ste Mary — No. 13,368 — En vertu d'un alias writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Judiciaire du 23ème District, Paroisse de Ste Mary, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 22 janvier 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Tous les droits, titre et intérêt, réclamation et demande de F. C. Viguerie dans et à un certain procès, No. 14,821, du dossier de la Cour de District des Etats-Unis dans et pour le District Est de la Louisiane, Etat de la Louisiane, intitulé F. C. Viguerie vs. The American Sugar Refining Company et J. Thornwell Witherspoon.
Company et J. Thornwell Witherspoon.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Jan—10,11,14,18,22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du sixième district portant les numéros municipaux 3428 et 3430 rue Robertson entre l'avenue Louisiana et la rue Delachaise.

Greater New Orleans Homestead Association vs. Mrs. Rose Brown veuve de Joseph Ceallious.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,389—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 février 1914, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le sixième district de cette ville désigné par le No. 14 dans l'ilet No. 595 borné par l'avenue Louisiana et les rues Freret, Robertson, et Dealachaise sur un plan de Louis H. Pillé, voyer, daté du 12 mars 1879 un croquis duquel est annexé à un acte de vente passé devant M. T. Ducros, ancien notaire, en cette ville le 27 Avril 1887. lequel dit lot mesure trente deux pieds de face à la rue Robertson, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles, de cent vingt pieds.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant: l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de son enchère.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
MOONEY ET JANVIER,
Avocats pour la demanderesse.
Jan—9,10,16,23,30fév—6,12

VENTES A L'ENCAN

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIARE.

VENTE EN PARTAGE.

Rose Jemison vs. Mme Matthew Hogan et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,569 — Par C. A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet. — MARDI, 17 février 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement rendu le 6 janvier 1914 et signé le 13 janvier 1914 dans l'affaire ci-dessus intitulée par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour précitée, Division D, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine pièce ou parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St. Mary, Religieuse, Rousseau et St. Andrew, la dite parcelle de terre formant le coin des rues St. Mary et Religieuse et mesure suivant un plan par J. F. Braun, voyer, daté du 19 mars 1875, 53 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Ste Mary, 66 pieds 3 pouces 2 lignes de face vers la rue Religieuse, 65 pieds 5 pouces sur le côté vers la rue Rousseau et 57 pieds 7 pouces 3 lignes à l'arrière et est composé des lots originaux Nos. 1 et 2 sur un plan en l'office de S. Magner, ancien notaire; les améliorations sont désignés par les Nos. 444, 448 et 450 rue Ste Mary, et comprennent un cottage double et un cottage simple de chaque côté. Le cottage double à trois chambres, eau et égouts; le cottage simple à l'eau de la ville. Près du fleuve et des presses de coton.

CONDITIONS — 1-3 ou plus comptant le solde s'il y en a en un et deux ans ou un an la partie à crédit devant être représentée par lien du vendeur et hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement avec toutes les clauses et provisions usuelles contre l'aliénation, l'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et assumer le paiement en entier des taxes pour l'année 1914 et payer pour l'acte de vente devant E. M. Stafford, notaire, tous les loyers dus devant être remis à l'acquéreur depuis l'acte de vente.

H. W. ROBINSON,
Avocat pour le demandeur.
Jan—17,18,25fév—1,8,15,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

James Williams Watts vs. James Andrew Watts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,211 — Par C. A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet, MARDI, 10 février 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement rendu le 24 décembre 1913 et signé le 7 janvier 1914 par l'Hon. Fred D. King, juge de la sus-dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre désignée par la lettre A du carré No. 96 du Second District de cette ville, étant borné par les rues Iberville, Bienville, Nord Remparts et Bourgogne, le dit lot commence à une distance de 64 pieds, 3 pouces, 2 lignes du coin de la rue Nord Remparts et Iberville et mesure 45 pieds, 4 pouces, 4 lignes de face à la rue Iberville sur une profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Nord Remparts de 126 pieds, 9 pouces sur la ligne la plus proche de la rue Bourgogne sur une première profondeur de 10 pieds, 9 pouces, 6 lignes de là sur une ligne courant vers la rue Remparts, 1 pied, 4 lignes, de là une seconde profondeur de 80 pieds, 9 pouces, 4 lignes, d'où sur une ligne courant vers la rue Bourgogne de 3 pouces, 2 lignes et de là une troisième profondeur de 8 pieds, 11 pouces, 2 lignes d'où une ligne courant vers la rue Bourgogne de 5 pouces, d'où une quatrième profondeur de 9 pieds, 9 pouces, 4 lignes d'où une ligne vers la rue Bourgogne de 1 pied, 2 pouces d'où une cinquième profondeur de 15 pieds, 10 pouces, 4 lignes à la ligne arrière de la dite propriété laquelle mesure 45 pieds, 1 pouce de palissade à palissade le tout comme il est démontré sur un plan de E. L. Eustis, député voyer de ville, daté du 16 octobre 1913, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No. 1033 rue Iberville et comprenant une spacieuse résidence en briques contenant environ 17 chambres, vestibules, bain, etc. Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1914. Un placement qui augmentera de valeur à seulement un ilet du centre du détail de la rue du Canal.

CONDITIONS—Comptant; 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente devant W. Morgan Gurley, notaire, au dépense de l'acquéreur.

D. B. H. CHAFFE et A. D. PRESTON,
Avocats. Jan—10,11,18,25fév—1,8,10

Par PETER GALLAGHER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John J. Murray

No. 106,551 Cour Civile de District Division B

Cottage Simple

No. 2620 RUE PALMYRA

Le Mercredi 18 Février 1914

A la People Auction Exchange 334 Rue Carondelet à midi

En vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, signé le 2 janvier 1914, moi Peter Gallagher, encanteur, duement autorisé je vendrai la propriété suivante à la People's Auction & Real Estate Exchange, au No. 334 rue Carondelet, à midi:

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui y en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No. 583, lequel est borné par les rues Palmyra, Dorgenois, Banks et Broad, et désigné par la lettre B sur un plan de Pillé, voyer, daté du 7 mars 1911, annexé à un acte devant Arthur Léopold, notaire, le 28 mars 1911, suivant lequel dit plan le dit lot mesure 18 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Palmyra sur 100 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS — Comptant; acte de vente devant E. W. Flynn, au frais de l'acquéreur; l'acheteur devant payer les taxes de 1914. JULES A. GRASSER, Avocat.
Jan—15,18,25fév—1,8,15,18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Magdalene Roth, épouse de Joseph Bath et de Joseph Batt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,081 — Division A — Attendu que Edward J. Thilborger, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Magdalene Roth, épouse de Joseph Bath et de Joseph Batt, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LOUIS H. BURNS, Avocat.
Jan—10,14,19

AVIS AUX CREANCIERS

Bemis Bro. Bag Company vs. Standard Guano & Chemical Mfg. Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,083 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le seconde compte trimestriel présenté par William W. Bouden, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CARROLL, HENDERSON & CARROLL, Avocats.
Jan 13 17 [illegible]

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN. — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN.

Par ARTHUR H. DICKS. — Par ARTHUR H. DICKS. — Par ARTHUR H. DICKS. — Par ARTHUR H. DICKS.

ANNONCE JUDICIAIRE

BERNARD VON SCHLEMMER VS. ARTHUR VON SCHLEMMER ET AL, No. 106526, Division "E" Cour Civile de District et la SUCCESSION DE MME. GENEVIEVE VON SCHLEMMER, No. 106021, Division "E," Cour Civile de District. Consolidées

MAGNIFIQUE AFFAIRE DE COMMERCE

SUPERBE BOULANGERIE,

Entièrement Équipée, Affaires en Cours, et Clientèle

No. 1560 AVENUE NORTH CLAIBORNE.

JEUDI, 29 JANVIER 1914.

A Midi à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 Rue Baronne.

En vertu d'un ordre qui m'a été adressé par l'honorable George H. Théard, juge de la susdite cour, daté du 4 décembre 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 632, borné par l'avenue Claiborne, rond point Claiborne, l'avenue St-Bernard, les rues Laharpe et Robertson et une allée, et mesurant quarante-huit pieds sept pouces (48' 7") de face à l'avenue Claiborne sur une première profondeur et face à une allée à l'arrière du marché, de quatre-vingt-neuf pieds six pouces (89' 6") et delà s'élargissant à angle droit vers l'avenue St-Bernard quatre pieds et quatre pouces (4' 4"), d'où une seconde profondeur de quarante-quatre pieds neuf pouces (44' 9") sur la ligne du No. 3 (trois), et sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Laharpe où elle a une première profondeur de quatorze pieds deux pouces et deux lignes (14' 2" 2''') sur la ligne perpendiculaire à la rue Claiborne, d'où une seconde profondeur sur une ligne oblique s'ouvrant vers la rue Laharpe de quatre-vingt-cinq pieds quatre pouces (85' 4") et quatre-vingt-quatre pieds cinq pouces (84' 5") sur les lignes arrières, qui sont aussi des lignes obliques, laquelle dite parcelle de terre est composée du lot No. 4 et du lot No. 5 B sur deux croquis par A. De Armas, député voyer de ville, du 11 juin 1887.

Une autre parcelle de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus, étant les parcelles arrières des lots 2, 3 et 4 du dit ilet 632, et mesure soixante-quatre pieds deux pouces (64' 2") à l'arrière des lots 2, 3 et 4, la dite ligne étant à une distance de cent dix pieds trois pouces (110' 3") de l'avenue St-Bernard et finissant à un point du côté de l'avenue Claiborne du lot No. 4 à une distance de cent onze pieds neuf pouces (111' 9") de l'avenue St-Bernard, sur une profondeur de soixante pieds (60') du côté de la rue Robertson et soixante (60) pieds du côté de l'avenue Claiborne, et mesurant soixante-quatre pieds six pouces (64' 6") sur la ligne la plus proche de la rue Laharpe, la dite ligne de soixante-quatre pieds six pouces (64' 6") commençant à une distance de cent soixante-dix pieds trois pouces (170' 3") de l'avenue St-Bernard sur le côté le plus proche de la rue Nord Robertson, et finissant à un point de cent soixante-onze pieds neuf pouces (171' 9") de l'avenue St-Bernard. Le tout comme il appert plus ou moins sur un croquis dressé par Frank H. Wedell, ingénieur de ville, le 10 mars 1899, annexé à un acte de vente devant John Watt Duffy le 26 juillet 1902.

Aussi une boulangerie, caisse enregistreuse, coffre-fort en fer, deux mulets, un cheval, harnais, quatre voitures de boulanger, deux tiburies, fours, et accessoires complets de boulanger, et autres articles nécessaires à la marche des affaires, le tout suivant inventaire enregistré, ainsi que la clientèle de la dite boulangerie.

Conditions — La moitié ou plus comptant; le solde s'il y en a, en un ou en un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, avec sept pour cent d'intérêt depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiment; la partie à crédit devant être garantie par le lien du vendeur, et l'acte de vente devant contenir toutes les clauses de sécurité usuelles; acte de vente devant Arthur J. Peters, notaire, aux frais de l'acquéreur, l'acheteur devant assumer les taxes de 1914 en sus et en plus du montant de son enchère, et devra faire un dépôt de dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente, et les loyers et revenus appartiendront au vendeur jusqu'à la signature de l'acte de vente.

ARTHUR H. DICKS, Encanteur.
Bureau, 437 Rue Carondelet.
déc—28jan—4,11,18,25,29

Par EDOUARD C. CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

POSITIVEMENT AU PLUS HAUT ENCHÉRISSEUR

Placement de Rapport

COTTAGE DOUBLE

1934-36 Rue Perdido coin Rue Bolivar

Immeuble double en briques à deux étages

1601-03 Rue Baronne coin Rue Terpsichore

COTTAGE DOUBLE

1128-30 Rue Bourgogne entre les rues Ursulines et Hôpital

Le MERCREDI 11 FÉVRIER 1914 À MIDI

A LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES 311 RUE BARONNE

SUCCESSION DE MME MARIE BERNICHAN.
No. 105,094 Cour Civile de District. Paroisse d'Orleans, Division "A."

Par Edouard C. Carrere, encanteur, Bureau 806 rue Perdido—Le 11 février 1914, à midi à la Bourse des propriétés foncières 311 rue Baronne dans le premier district de cette ville en vertu et conformément à un ordre issu, daté et signé du 6 janvier 1914 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District Paroisse d'Orleans. Division "A," je procéderai à la vente à l'encan de la propriété suivante décrite à savoir:

Premier. Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent; situé dans le premier district de cette ville désigné comme lot numéro un dans l'ilet 474, borné par les rues Perdido. Bolivar. Bertrand et Poydras. sur un croquis dressé par C. Uncas Lewis député voyer de ville, daté 18 février 1905 et annexé à un acte passé devant F. D. Charbonnet notaire en cette ville le 14 Mars 1905; suivant lequel dit plan le dit lot forme le coin des rues Perdido et Bolivar et mesure vingt neuf pieds, trois pouces de face à la rue Perdido sur soixante dix pieds en profondeur et face à la rue Bolivar. La dite parcelle de terre est formée de la plus grande partie du lot A.

Les améliorations comprennent un double cottage en bois, couvert en ardoises, 4 chambres, etc., de chaque côté.

Second. Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Terpsichore et Euterpe, et mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de quatre vingt quatre pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles formant le coin des rues Baronne et Terpsichore.

Les améliorations consistent en un immeuble double en briques à deux étages, 16 chambres bain galleries entièrement tapissé connexions d'eau, de gas, et d'égout loué à bail jusqu'au 30 septembre 1914.

Trois. Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le second district de cette ville dans l'ilet No. 83 borné par les rues Bourgogne, Hopital Ursulines et Dauphine et mesure en mesure Française trente pieds de face à la rue Bourgogne et quatre vingt neuf pieds en profondeur borné d'un côté par la propriété de J. Ollie ou ayant droit et sur l'autre côté par la propriété de Marie Louise Quinons ou ayant droit.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises contenant dix chambres, connexions d'eau et d'égout.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de l'année 1914 et pour les actes de ventes qui seront passés devant Robert Legier, notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication à valoir sur le montant de la vente.

EDOUARD C. CARRERE, Encanteur.
LEGIER & GLEASON ET ANDRE LAFARGE, Avocats.
Jan11,18,25—fev1,8,11

Par ERNEST A. CARRERE. — Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

POSITIVEMENT AU DERNIER ENCHÉRISSEUR

UNE RÉSIDENCE ATTRACTIVE À DEUX ÉTAGES

SUR DEUX LOTS

2336 RUE OCTAVIA COIN DE LA RUE ROBERTSON

LA RUE OCTAVIA EST PAVÉE

Lot arrière faisant face à la rue Robertson
30 x 151

LE JEUDI 29 JANVIER 1914 À MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

Succession de Mme Marie Reynolds O'Connor.

No. 106,700 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

Par ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido — JEUDI, 29 janvier 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre daté et signé du 24 décembre 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, dans l'affaire ci dessus intitulée et qui m'a été adressé, je procéderai à la vente à l'encan la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelques façon, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 612, borné par les rues Joseph, Octavia, Freret et S. Robertson, désigné par les numéros 12 et 13 sur le plan du dit ilet par S. G. DeLisle, voyer, daté du 6 juin 1898, et annexé à un acte de vente passé devant Benjamin Ory, notaire, daté du 17 mai 1899. Suivant le dit plan les dits lots s'adjoignent l'un à l'autre et mesurent chacun trente (30) pieds, trois (3) pouces de face à la rue Octavia, sur une profondeur de cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No. 13 forme le coin des rues S. Robertson et Octavia.

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No. 612, borné par les rues Joseph, Octavia, Freret et S. Robertson, désigné par le numéro 11 sur un plan du dit ilet par S. G. DeLisle, voyer, daté du 6 juin 1898, et annexé à un acte de vente passé devant Benjamin Ory, notaire public, daté du 7 mai 1898, le dit lot no. 11 est immédiatement à l'arrière des lots numéros 12, 13, 14, 15 et 16 sur le dit plan et commence à une distance de cent vingt (120) pieds du coin de la rue S. Robertson et Octavia et mesure trente (30) pieds de face à la rue S. Robertson sur une profondeur de cent cinquante et un (151) pieds et trois (3) pouces entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennant un cottage simple retiré à deux étages, vestibule, salon, boudoir, salle à manger, cuisine, quatre chambres à coucher avec alcôves, bain, gaz, électricité, eau et égouts.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a, en un crédit d'un an ou d'un et deux ans ou d'un deux et trois ans à l'option de l'acquéreur la partie à crédit devant être démontrée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de non alienendo et toutes la autres clauses de sécurités usuelles et dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès et l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues sur la propriété et exigibles en 1914. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication en compte de vente acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Wynne G. Rogers.

MARTIN H. MANION, ESQ., Avocat.
ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
déc—28jan4,11,18,25,29

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter Salaun vs. The Consolidated Realty and Manufacturing Company.

No. 106,818 — Cour Civile de District — Division B.

Continuation de la vente pour être aux plus haut enchérisseur.

Bâtisses et conteu; machine, outils et bois, et équipement, consistant en: une grande quantité de bois de pin, coffre-fort Diebold, une machine conductrice et à chauffage Grunewald, scie circulaire, appareil à collage et accessoires, moule de douze pouces, scies à ruban, appareil à calibrer, appareil à aiguiser. Pour plus amples renseignements voir l'inventaire enregistré dans nos bureaux, No. 322, rue Baronne.

Il sera vendu à l'encan le JEUDI, 16 janvier 1914, à 11 h. du matin, sur les lieux Nouveau Bassin et rue Galvez, par Leonard L. Stern, encanteur, en vertu d'un ordre de cour signé le 3 janvier 1914 par l'honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions — Comptant.

LEGIER & GLEASON, LAZARUS, MICHEL & LAZARUS, Avocats.
MEYER S. S. DREIFUS, Receveur.
Jan—17,18,19

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages simple et double du Premier District. Admirablement situés.

Succession de Thomas F. Scullin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 99,026 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, Encanteur; Bureau, 339, rue Carondelet. JEUDI, 5 FÉVRIER 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 26 décembre 1913 de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

1er. — Le joli cottage élevé No. 1339, rue du Camp, sur un certain lot ou parcelle de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Melpomène et Thalia, mesurant en mesure américaine trente-cinq pieds et huit pouces de face à la rue Camp, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-sept pieds, dix pouces et six lignes; laquelle dite parcelle de terre est la partie la plus proche à la rue Melpomène des lots Nos. Trois et Quatre sur un plan dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer de ville, le 9 novembre 1847, et déposé dans les archives de Jules Mossy, ancien notaire, acquis par Thomas F. Scullin, décédé, par achat des héritiers d'Anna Crawford, suivant acte devant Abraham Goldberg, notaire, daté du 13 mars 1909 et enregistré dans le registre du bureau des transferts, No. 211, folio 768. Il a connexions d'eau et d'égouts et autres commodités. A une faible distance du centre des affaires. Bonne affaire de placement.

2ème. — Le cottage simple en bois à un étage, 1432 rue Melpomène, sur un certain lot de terre, ainsi que tous les droits, voies, etc., qui en dépendent ou qui y appartiennent le quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Prytania et Coliseum (ou Camp), mesurant en mesure américaine vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de face à la rue Melpomène, sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante-trois pieds, onze pouces et trois lignes; laquelle dite propriété forme la partie arrière de deux lots de terre mesurant trente pieds, sur cent-vingt pieds chacun, mesure française, et faisant face à la rue Prytania. Acquise par Thomas F. Scullin, décédé, par achat de la Dryades Building and Loan Association, suivant acte devant H. L. Loomis, Jr., notaire en cette ville, daté du 28 juillet 1903, enregistre dans le livre des transferts 189, folio 543. Dans un bon voisinage, et toutes les commodités.

3ème. — La moitié indivis d'une certaine parcelle de terre située dans l'ancien faubourg Lacourse de cette ville (actuellement Premier District), dans le carré ou ilet compris entre les rues Prytania, Melpomène, Terpsichore et Coliseum, et étant la moitié du lot de terre désigné par le No. Soixante-huit sur un plan du dit faubourg; la dite portion de terre mesure, en mesure française, trente pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur en mesure américaine de cent pieds. Le dit lot est maintenant désigné par le No. 18 du carré No. 193. Acquis par Thomas F. Scullin, décédé, et Mary Francis Scullin par achat de Veuve Thomas Scullin, suivant acte devant Robert P. Upton, daté du 20 avril 1894, enregistré du bureau des transferts 161, folio 358. Les améliorations comprennent un cottage double à deux étages, en bois, portant les Nos. 1504 et 1506 rue Prytania.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant assumer en sus et en plus du prix de l'adjudication, les taxes exigibles en 1914. Dix pour cent de dépôt sur le montant de la vente sera requis au moment de l'adjudication. Actes de vente devant H. L. Loomis, Jr., notaire, au frais des acquéreurs.

JOSEPH F. WALTON, Avocat.
Jan 4 11 18 25—fév 1 5

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mlle M. E. Lyons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 106,415 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées à avoir à déduire dans dix jours de la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Clara Stewart, exécutrice dative testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LEGIER & GLEASON, Avocats.
Jan 13 17 22

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter Salaun vs. Consolidated Realty and Manufacturing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 105,818—Div. B—Contenu d'un bureau, 725-31 Bâtisse Audubon, consistant en machine à additionner avec pied, duplicateur à circulaires, machines à écrire Underwood et L. C. Smith, classeur en acier, classeur à tiroir bureau droit, bureau pour machine à écrire, et chaises, table de travail, table en chêne, chaises tournantes, chaises et divers autre articles suivant inventaire enregistré en mon bureau, No. 322 rue Baronne, le MERCREDI, 28 janvier 1914. Il sera vendu à l'encan à 11 h. du matin par LEONARD STERN, encanteur, dans le bureau, No. 725-731 Bâtisse Audubon, en vertu d'un ordre de cour signé le 5 janvier 1914 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

LEONARD L. STERN, Encanteur.
MEYER S. DREIFUS, Receveur.
LEGIER & GLEASON,
LAZARUS, MICHEL & LAZARUS,
Avocats. jan—17,18,25,28

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASION POUR PLACEMENT

LE COTTAGE SIMPLE

No 3119 RUE LAUREL.

Succession de Gioachino Olivieri.

No. 105,733 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division A. — W. H. Fitzpatrick, encanteur; bureau, 406 rue Carondelet.

Le MARDI, 20 janvier 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé du 16 décembre 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, qui en dépendent, situé dans le 4ème District de cette ville dans l'ilet No. 46, actuellement ilet No. 118, borné par les rues Laurel, Live Oak ou Constance, Huit et Neuf, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Laurel entre les rues Huitième et Neuvième, sur une profondeur de soixante-quatre pieds entre lignes parallèles et est pris sur l'arrière des lots onze et douze suivant plan de H. Moelhausen, voyer, daté du 4 mai 1844.

Les améliorations comprennent un cottage simple connu comme No. 3119 rue Laurel, contenant 3 chambres, cuisine et salle de bains, hangar, connexions d'eau et d'égouts.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1914 en sus et en plus du montant de leur enchère et faire un dépôt de 10 pour cent chez l'encanteur au moment de l'adjudication. Acte de vente au frais de l'acheteur devant Jas B. Grinage, notaire.

G. G. KRONENBERGER, Avocat.
déc 20 21 28—jan 4 11 18 20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de M. E. Stack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,044 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par John P. Stack, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
P. F. HENNESSEY, Avocat.
Jan 13 17 22

Succession de Mme Madeleine Vallon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 103,906 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Michel Thomas Vallon, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CHAS. J. THEARD, Avocat.
Jan—10,14,19

Succession de Joséphine M. Asbury et Marie L. Asbury.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,066 — Division B — Attendu que Mathew H. Asbury a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Joséphine M. Asbury, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
J. C. HENRIQUES, Avocat.
Jan 11,15,20